

Assurez votre créance

Guide de Gestion



EULER HERMES
SFAC

En partenariat avec :



Préambule

Vous venez de souscrire notre contrat "**Assurez votre créance**" pour assurer une ou plusieurs de vos factures et nous vous remercions de votre confiance.

Partenaire de votre développement, Euler Hermes SFAC peut vous accompagner dans la gestion de votre poste clients en assurant vos créances selon vos besoins.

Vous bénéficiez :

- de l'**indemnisation rapide** de vos créances garanties en cas d'impayé, par *Euler Hermes SFAC* ;
- d'une **prise en charge totale du recouvrement** de vos impayés garantis par *Euler Hermes SFAC Recouvrement*.

Vous trouverez ci-après toutes les **explications pratiques** pour gérer vos créances au quotidien.

Les conditions générales d' "Assurez votre créance" déterminent la portée de nos obligations réciproques. Toutes les décisions de garanties et tous les documents émanant d'Euler Hermes SFAC crédit ont un caractère strictement confidentiel et ne doivent pas être diffusées à des tiers.

Les termes suivis d'un astérisque (*) sont définis dans la partie "L'assurance-crédit en définitions".

Sommaire

Guide Pratique

<i>I. Vos garanties</i>	4
<i>II. La gestion de vos impayés</i>	5
Réagir face à un impayé	5
Percevoir des sommes recouvrées et être indemnisé ..	6
<i>III. Vos relevés</i>	7
Votre facture	7
Votre relevé de recouvrement et d'indemnisation ou relevé d'opérations contentieuses.....	7
<i>IV. Les exemples chiffrés</i>	8
Bien utiliser votre contrat (exemples relatifs à un client)	8
Mieux comprendre les récupérations et indemnisation en cas de créance impayée partiellement garantie.....	10
<i>V. L'assurance-crédit en définitions</i>	11

Services en ligne

Guide pratique

■ Vos garanties*

Interrogez-nous pour un de vos clients ou prospects en formulant une demande de garantie* pour assurer vos créances* via le site internet www.societe.com*

Nous vous* répondons immédiatement :

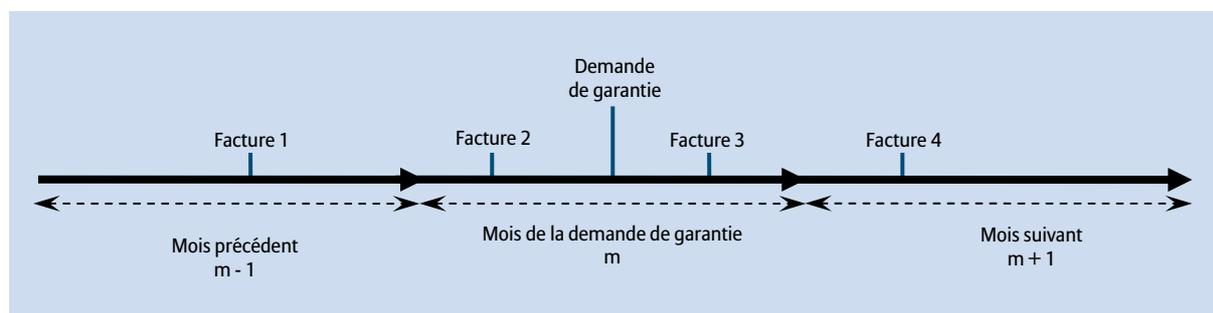
- soit avec un accord de garantie*
- soit avec un refus de garantie*.

Spécificités de la garantie* accordée

- ▶ Vous* pouvez effectuer autant de demandes de garantie* sur un même client que vous* le souhaitez à condition que le montant minimum de la demande de garantie* soit au moins égal à 300 euros et que le montant maximum mensuel cumulé ne soit pas supérieur à 20 000 euros.

N.B : Sur un même acheteur, quel que soit le nombre de garanties* dont vous* bénéficiez, et quel que soit le montant des garanties* délivrées, Euler Hermes SFAC n'indemniserà jamais au-delà d'un montant HT de créances* supérieur à 60 000 euros.

- ▶ Le montant de garantie* accordé par Euler Hermes SFAC Crédit correspond au montant que vous* avez demandé. Aucune garantie* partielle par rapport au montant demandé n'est délivrée.
- ▶ La garantie* s'applique à toutes vos factures, d'une durée de crédit* maximum de 90 jours fin de mois le 15 (avec possibilité de prorogation* de 30 jours maximum), émises sur votre client dans le même mois calendaire que celui de la demande de garantie*.



Votre garantie porte sur les factures émises au cours du mois de la demande de garantie*. Sur le schéma ci-dessus seules les factures 2 et 3 bénéficient de la garantie*. Pour garantir la facture 4, il convient de formuler une nouvelle demande de garantie* sur le mois m + 1.*

■ La gestion de vos impayés

Réagir face à un impayé

Un impayé garanti ? Nous vous déchargeons des démarches amiables et/ou judiciaires à effectuer pour le récupérer. Le recouvrement de vos impayés est effectué par **Euler Hermes SFAC Recouvrement**.*

▶ Les délais de la Déclaration d'impayé (Demande d'Intervention Contentieuse*)

Si votre créance* est garantie totalement ou partiellement (c'est-à-dire en cas de créance* supérieure au montant demandé et accordé) :

- dans les 30 jours suivant la première échéance impayée initiale ou prorogée* des factures constituant votre créance*.
- dans les 30 jours suivant la publication au BODACC* si votre client a fait l'objet d'une procédure collective* et que l'une des factures constituant votre créance* n'est pas encore échue.

▶ Déclaration d'impayé (DIC), mode d'emploi

- Remplissez en ligne votre demande d'intervention contentieuse* (DIC) à partir de votre espace client sur le site www.societe.com*
- Téléchargez et imprimez votre demande d'intervention contentieuse*
- Adressez par courrier ce formulaire rempli avec l'ensemble des pièces justificatives à Euler Hermes SFAC - 1, rue Euler 75008 Paris

▶ Les éléments à communiquer

- Le formulaire complété au préalable
- Le pouvoir, qui doit comporter :
 - les coordonnées de votre client
 - la signature d'une personne habilitée à représenter légalement votre entreprise, précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »
 - l'indication de la qualité du signataire : Président-Directeur Général, Directeur général, Gérant...
 - le cachet commercial de votre entreprise***Indispensable, le pouvoir nous donne de manière ponctuelle la procuration nous permettant d'effectuer en votre nom les démarches nécessaires pour recouvrer votre impayé.***
- Les pièces justificatives de votre « créance »
Elles sont essentielles pour engager toute action amiable ou judiciaire : relevé de compte, factures, originaux des traites et chèques impayés, bons de commande et bons de livraison, copie des courriers échangés avec votre client.
- La copie des factures émises par SOCIETE SAS correspondant aux garanties couvrant la créance. Ces factures sont téléchargeables sur le site www.societe.com*

Percevoir des sommes recouvrées et être indemnisé

► Si votre créance* est totalement garantie :

▪ Les sommes recouvrées :

- **Avant indemnisation**, les sommes recouvrées de vos clients ou de tiers vous* sont reversées en totalité
- **Après indemnisation**, nous sommes subrogés* à hauteur de votre créance garantie* : les sommes recouvrées nous sont acquises dans la limite du montant garanti ; celles excédant cette limite vous* sont reversées

Nous vous* restituons les sommes recouvrées dans le mois suivant leur encaissement.

▪ Vos indemnités :

Si votre créance* n'est pas recouvrée en totalité, nous vous* indemnisons dans le mois suivant la réception de votre demande d'intervention contentieuse* après une période de carence de deux mois dans le cas d'une procédure à l'encontre d'un client in bonis* ou après une période de carence d'un mois dans le cas d'une procédure collective*.

Vous* percevrez 90% du montant garanti de votre créance* impayée hors TVA, déduction faite notamment des sommes déjà reçues de votre client ou d'un tiers.

N.B : Sur un même acheteur, quel que soit le nombre de garanties* dont vous* bénéficiez, et quel que soit le montant des garanties* délivrées, Euler Hermes SFAC n'indemniserait jamais au-delà d'un montant HT de créances* supérieur à 60 000 euros.

► Si votre créance* est partiellement garantie :

Si le montant de la créance* à recouvrer est supérieur au montant de la garantie* accordée, Euler Hermes SFAC Recouvrement engage la procédure de recouvrement pour la créance* totale. Il vous* sera alors facturé un montant équivalent à 6 % du montant dépassant la garantie*. Si ce montant est inférieur à 5 euros, il ne vous* sera pas facturé.

► Si votre créance* n'est pas garantie :

Nous ne réalisons pas le recouvrement.

■ Vos relevés

Votre facture

Dès la délivrance de votre garantie*, un exemplaire de votre facture vous* est envoyé par mail. Cette facture regroupe les informations suivantes :

- le rappel du montant de la garantie* accordé sur votre client ;
- le décompte du montant de votre facture (Prime d'assurance, frais de gestion et taxes)

L'historique de vos factures est consultable depuis votre espace client sur le site www.societe.com*

Attention : une copie de chaque facture émise par SOCIETE SAS vous* sera réclamée pour chaque Déclaration d'impayé (DIC).

Votre relevé de recouvrement et d'indemnisation ou relevé d'opérations contentieuses

L'ensemble des mouvements financiers inhérents à vos créances* impayées, garanties ou non, vous* sont présentés dans un relevé d'opérations contentieuses qui comprend :

- La synthèse des récupérations, indemnités et frais de recouvrement sur créances* partiellement garanties et/ou contestées* ;
- Le détail des récupérations vous* revenant ;
- Le détail des indemnités versées ;
- Les factures de frais de gestion et compte-rendu de débours, relatifs aux frais décomptés pour le recouvrement des créances* partiellement garanties ou pour la résolution des contestations*.

Votre relevé d'opérations contentieuses vous* présente le solde obtenu par compensation de l'ensemble de ces postes.

► TVA et taxe sur les assurances

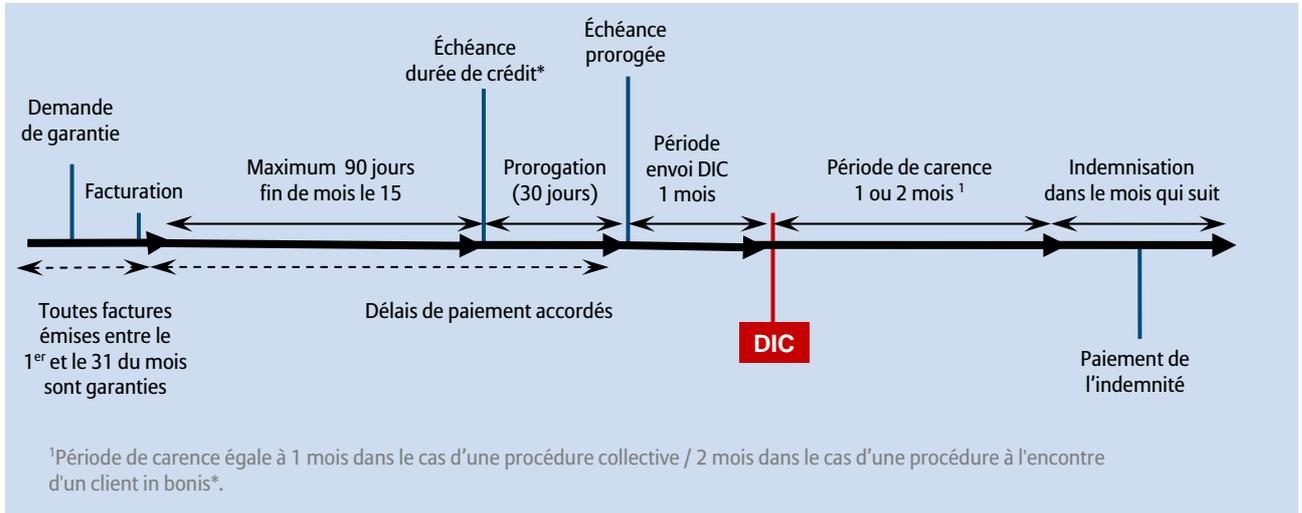
Vous* pouvez :

- déduire la TVA figurant sur les factures émises par SOCIETE SAS ainsi que sur les factures de frais de gestion et compte-rendu de débours joints à vos relevés d'opération contentieuse ;
- récupérer la TVA inhérente à vos créances* impayées définitivement irrécouvrables.

La taxe sur les assurances n'est en revanche pas déductible.

■ Les exemples chiffrés

La vie du contrat



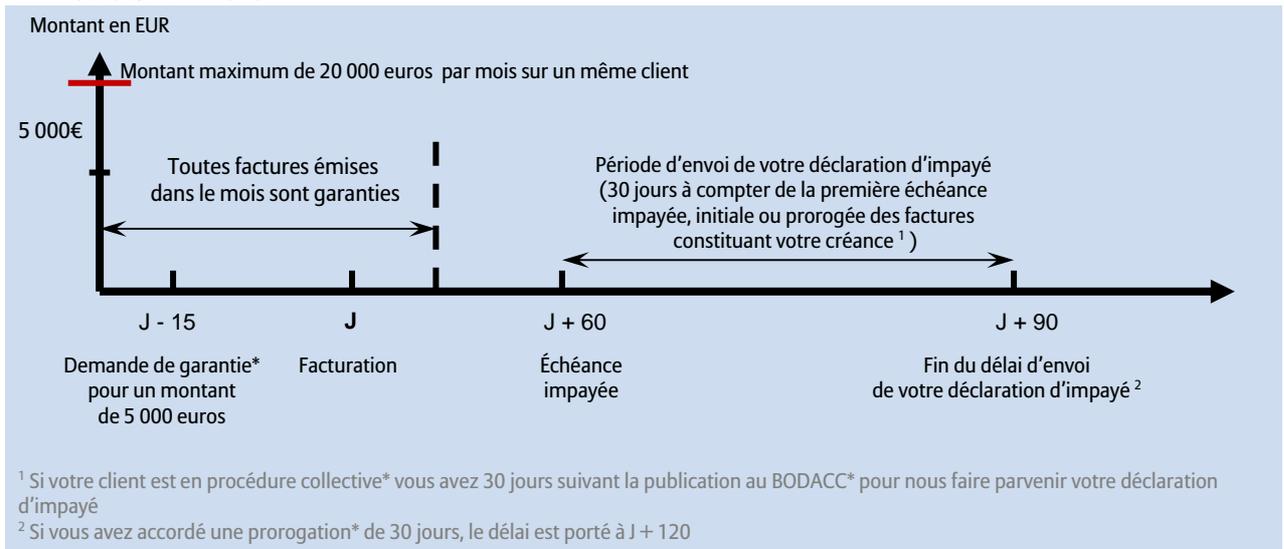
SCHEMA GENERAL DE LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Bien utiliser votre contrat (exemples relatifs à un client)

► Hypothèses :

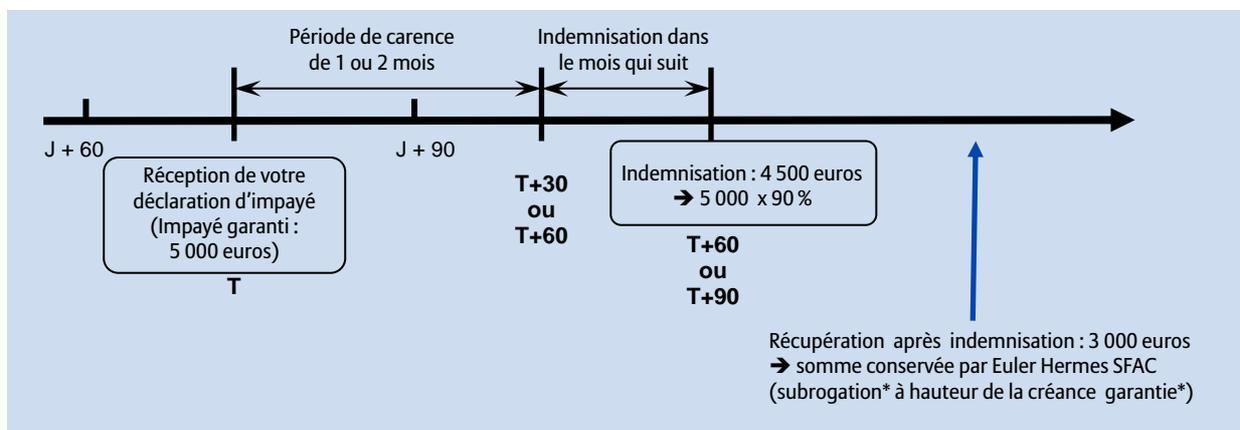
- Montant de la garantie* : 5 000 euros
- Durée de crédit* accordée à votre client : 60 jours
- Niveau d'indemnisation : 90 % du montant garanti de la créance* impayée hors TVA.

► Votre Garantie* :

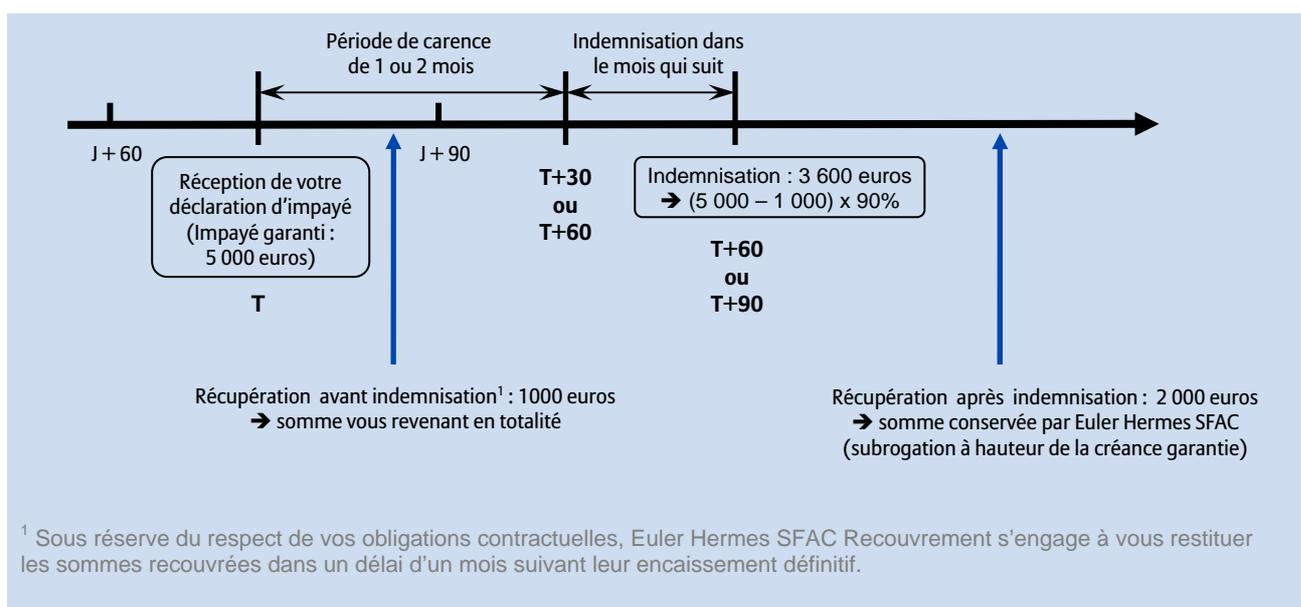


► La gestion de votre impayé

- Exemple d'indemnisation



- Exemple avec récupération avant indemnisation



Mieux comprendre les récupérations et indemnisation en cas de créance* impayée partiellement garantie

► **Hypothèses :**

- Montant de la garantie* : 5 000 euros
- Montant non garanti : 500 euros
- Récupération à 100 % de la créance*

		Partie garantie	Partie non garantie	Sommes vous* revenant
Créance* totale	5 500 €	5 000 €	500 €	
Récupération avant indemnisation ¹	3 500 €	3 000 €	500 €	3 500 €
Solde impayé de la créance*	2 000 €	2 000 €	0	
Indemnité sur créance* ²		1 800 €		1 800 €
Récupération après indemnisation ³	1 000 €	1 000 €		
				5 300 €

¹ Avant indemnisation, les récupérations vous* sont reversées en totalité. Elles s'imputent en priorité sur la partie non garantie de votre créance* puis sur la partie garantie.

→ Les 3 500 euros recouverts vous* sont reversés en totalité ; les 500 premiers euros sont affectés à la partie non garantie de votre créance* ; les 3 000 euros restants à la partie garantie.

² Le solde de l'impayé garanti vous* est indemnisé

→ Vous* percevez 1 800 euros soit 90 % du solde de votre créance* impayée hors TVA

³ Après indemnisation, nous sommes subrogés* à hauteur de votre créance garantie*.

→ La récupération après indemnisation s'impute en priorité sur la partie indemnisée de votre créance*. Nous conservons les 1 000 euros recouverts.

■ L'assurance-crédit en définitions

▶ **BODACC**

Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Y sont publiées les mentions portées au registre du commerce et des sociétés concernant l'immatriculation d'une personne physique ou morale, ainsi que les avis relatifs aux procédures collectives*.

▶ **Créance**

Ensemble des factures dont vous* êtes propriétaire émises par vous* sur un même client.

Quand ces factures sont impayées, vous* les transmettez à Euler Hermes SFAC et/ou Euler Hermes SFAC Recouvrement en les joignant toutes à une même «DIC» sur votre client débiteur.

▶ **Créance garantie**

Ensemble des factures émises sur un client pour lesquelles vous* avez obtenu une garantie* délivrée par Euler Hermes SFAC Crédit.

▶ **Contestation, contesté**

Toute créance* impayée faisant l'objet d'un litige quant à son existence et/ou à son quantum ou pour laquelle est invoquée une compensation ou des raisons contractuelles pour ne pas régler. Le litige doit être indiqué dans un écrit.

Une créance* cesse d'être une créance* contestée à la suite de la reconnaissance amiable et par écrit par les parties ou par décision définitive de justice.

▶ **Demande(s) d'intervention contentieuse* (DIC)**

Formulaire vous* permettant de saisir respectivement Euler Hermes SFAC et/ou Euler Hermes SFAC Recouvrement en cas de créance* impayée par votre client débiteur.

Il doit comporter le pouvoir signé par vous*, propriétaire de la créance*, à travers un représentant légal habilité, le justificatif du montant de la garantie* délivrée par Euler Hermes SFAC Crédit, une copie des factures émises par SOCIETE SAS correspondant à la créance, les factures, le relevé de comptes, ainsi que tous les titres et documents justificatifs de la créance.

▶ **Durée de crédit**

La durée de crédit maximum correspond à la date d'échéance de vos factures.

▶ **Garantie**

Montant chiffré sur un client délivré par Euler Hermes SFAC Crédit qui sera la base de calcul de l'indemnité dans les conditions contractuelles.

▶ **In bonis**

Situation de votre client qui n'est pas en procédure collective*.

▶ **Entreprise liée**

Il y a entreprise liée lorsque vous* ou votre groupe exercez directement ou indirectement un contrôle effectif sur votre client ou sur le groupe de votre client en participant, soit à sa direction ou gestion, soit à sa structure financière, ou réciproquement, lorsque votre client ou son groupe exerce sur vous* ou sur votre groupe un contrôle effectif dans les mêmes conditions.

▶ **Manquement, état de manquement**

Le manquement résulte, pour vos clients In Bonis*, de la connaissance que vous* avez du non-paiement d'une créance* à son échéance initiale ou prorogée* et/ou de toute demande d'arrangement.

L'échéance initiale correspond aux délais de paiement.

Vous* êtes présumé avoir eu connaissance du non-paiement d'une créance* au plus tard au terme d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'échéance initiale ou régulièrement prorogée*.

Pour les clients en procédure collective*, le manquement d'un client, est établi dès le prononcé à son encontre d'une telle procédure.

▶ **Particulier/consommateur**

Toute personne physique qui achète une marchandise ou un service pour des besoins autres que ceux de son activité professionnelle et qui ne peut pas faire l'objet d'une procédure collective*.

▶ **Procédures collectives**

Sauvegarde - Redressement judiciaire - Liquidation judiciaire.

▶ **Prorogation(s) d'échéance, Proroger**

Un écrit de votre part précisant que votre client a fait une demande de prorogation (30 jours maximum) de la date d'échéance arrêtée contractuellement, demande que vous* avez acceptée.

▶ **Quotité d'indemnisation**

Pourcentage d'indemnisation appliqué à la créance garantie* .

▶ **www.societe.com**

Adresse internet du site dont la SOCIETE SAS est éditrice. La SOCIETE est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 428 116 065.

La SOCIETE SAS intervient dans ce contrat d'assurance en tant que mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS.

▶ **Subrogation, subroger**

Transfert total ou partiel que vous* faites à Euler Hermes SFAC des droits attachés à votre créance garantie*.

▶ **Transaction commerciale**

Ventes et/ou prestations de service réalisées et facturées par vous* à votre client.

▶ **Vous**

L'entreprise souscrivant le présent contrat d'assurance-crédit.

Services en ligne

Pour optimiser la gestion de votre contrat au quotidien, nous mettons à votre disposition des services en ligne accessibles via le site internet www.societe.com*

Ces services vous* permettent :

- d'obtenir la liste de toutes vos demandes de garanties* ;
- de faire une demande d'augmentation de garantie* sur un client ;
- de déclarer un impayé (DIC) en ligne et de télécharger le formulaire ;
- de consulter l'historique de vos factures et de vos déclarations d'impayé ;
- de télécharger ou consulter votre guide de gestion

Comment accéder à mon espace client ?

Depuis le site www.societe.com*, muni des codes d'accès (identifiant et mot de passe) qui vous* ont été communiqués lors de votre première demande.

Les différentes rubriques

► Mes Garanties*

Cette page vous* permet :

- de consulter la liste de toutes vos garanties obtenues ;
- de faire une demande d'augmentation de garantie* sur un de vos clients déjà garanti ;
- de consulter et télécharger vos factures.

► Ma Déclaration d'impayé (DIC)

Cette page vous permet de télécharger le formulaire de déclaration d'impayé (DIC) : remplissez-le et adressez-le par courrier à Euler Hermes SFAC - 1 rue Euler 75008 Paris -, accompagné du pouvoir signé ainsi que des pièces justificatives de votre créance*.

► Mon guide de gestion

Cette page vous permet de consulter et d'éditer au format Pdf le guide de gestion "Assurez votre créance".

www.eulerhermes.fr

Prestation d'assurance
Euler Hermes SFAC
1, rue Euler - 75715 Paris Cedex 08
Tél. 33 1 40 70 50 54
Fax 33 1 53 23 09 42
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 90 304 336 EUR
RCS Paris B 348 920 596
Entreprise régie par le Code des Assurances

Prestations de délivrance de garantie et de surveillance
de la situation financière des entreprises
Euler Hermes SFAC Crédit
1, rue Euler - 75715 Paris Cedex 08
Tél. 33 1 40 70 50 50
Fax 33 1 40 70 50 17
Société par Actions Simplifiée
au capital de 51 200 000 EUR
RCS Paris B 388 236 853
Société financière soumise à la loi bancaire

Prestation de recouvrement
Euler Hermes SFAC Recouvrement
1, rue Euler - 75715 Paris Cedex 08
Tél. 33 1 40 70 50 50
Fax 33 1 40 70 50 17
Société par Actions Simplifiée
au capital de 800 000 EUR
RCS Paris B 388 237 026